

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 17 décembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
10 décembre 2024

Date d'affichage
10 décembre 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt quatre
et le dix-sept décembre
à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 073-217300821-20241217-DEL2024_36-DE



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : PETIT Gilles, BATTIN Marie-Christine, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BONI Emilie, BENOIT Véronique, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : /

Absent : /

a été nommé secrétaire : BENOIT Véronique

Révision des différents tarifs pour l'année 2025

Intervenant : M. DURET Michel, Maire qui donne lecture des différents tarifs actuellement appliqués et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les montants pour l'année 2025 :

- Location de l'Espace de loisirs « Le Marais » : 1 jour (8h00-22h00) = 50,00 € caution = 150,00 €

Proposition 2025 : 70,00 € (augmentation liée aux travaux effectués), ou rester à 50 € ou passer à 60 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote pour 70,00 € = 6 / vote pour 50,00 € = 1 / vote pour 60,00 € = 5) :

- dit que le tarif de la location de l'Espace du Marais pour 2025 est : 1 jour (8h00-22h00) = 70,00 € et la caution inchangée à 150,00 €.

- Concessions au cimetière :

concession pour 10 ans 2mx2,50m = 26,00 €

concession pour 10 ans 1,20mx2,50m = 13,00 €

concession pour 30 ans 2mx2,50m = 77,00 €

concession pour 30 ans 1,20mx2,50m = 39,00 €

concession au columbarium pour 10 ans = 250,00 €

concession au columbarium pour 30 ans = 750,00 €

Proposition 2025 : augmentation sur un pourcentage défini ou 2 euros supplémentaires pour l'année 2025

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote pour = 12, abstention = 0, contre = 0) :

- dit que les tarifs des concessions pour 2025 sont :

concession pour 10 ans 2mx2,50m = 28,00 €

concession pour 10 ans 1,20mx2,50m = 15,00 €

concession pour 30 ans 2mx2,50m = 79,00 €

concession pour 30 ans 1,20mx2,50m = 41,00 €

concession au columbarium pour 10 ans = 252,00 €

concession au columbarium pour 30 ans = 752,00 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du



- Coupe d'herbe : 90,00 € l'hectare – Proposition 2025 : 100,00 € l'hectare

- Forfait jardin : 45,00 € - Proposition 2025 : 45,00 € le forfait

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote pour = 12, abstention = 0, contre = 0) :

- dit que le tarif de la coupe d'herbe pour 2025 est : 100,00 €
- dit que le tarif du forfait jardin pour 2025 est : 45,00 €

- Location appartement communal : 550,00 € (à voir plus tard lorsque les travaux seront faits)

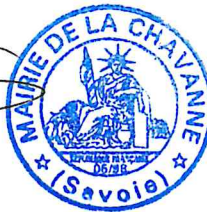
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote pour = 12, abstention = 0, contre = 0) :

- dit que le tarif de l'appartement sera révisé après travaux.

Ainsi délibéré,

Pour copie conforme.

Le Maire,
DURET Michel



La secrétaire de séance,
BENOIT Véronique